



Ordonnance de tribunal pour enfant mineur.

Par **pookette**, le **24/10/2008** à **21:44**

Bonjour,
mon enfant a été placé en centre d'accueil, et il y a une ordonnance qui a été faite par le juge des enfants. Sur cette ordonnance il est stipulé que nous avons le droit de rendre visite à notre enfant et avoir des appels téléphoniques médiatisés, mais cette ordonnance n'est pas appliquée.

Comment faire pour qu'elle soit appliquée?

Cordialement.

M. FLAUZINO